

BULLETIN D'ADHESION 2022

Prestataires incendie

A retourner à :

amandine.lafitte@ui-normandie.org

ou

C.E.P.I.

26, Rue Alfred Kastler

B.P. 339

76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX

Société :

Adresse Postale :

Activité exercée par l'entreprise:

Code NAF :

Personne à contacter :

☎ : E-Mail :

Personne à contacter au service comptabilité:

☎ : E-Mail :

Effectif moyen de l'établissement:

Cotisation à acquitter pour l'année civile **2022**

510 Euros HT

**Votre candidature sera examinée lors du prochain Conseil d'Administration du CEPI.
Après acceptation de votre candidature, vous serez tenu informé
et pourrez alors transmettre le règlement.**

Information sur la démission :

Les membres démissionnaires ou radiés sont redevables de leur cotisation pour la période de préavis de six mois qui suit la réception de leur lettre de démission ou la décision de radiation

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :